



HERBIGNAC

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026 2026/038

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 10 avril 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Franck DUVAL, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	29
Nombre de votants	29

Étaient présents : M. Franck DUVAL, Mme Florence LEPY, M. François ANGER, Mme Amandine NOGUES, M. Alexis GERGAUD, Mme Justine LE FLOCH, M. Pierre LAURENT, Mme Tiffanie GUILLEMOT, M. Sébastien GUILLOUX, Mme Jeanne DELASSUS, M. Yannick LE PENNEC, Mme Emmanuelle DAUCE, M. Hervé NOGUES, Mme Vanessa POTEAU, M. Gwenaël de LA MONNERAYE, Mme Sandra HÉMON, M. Jérôme BELLIOU, Mme Sophie GIANOLA, M. Davian MAHÉ, Mme Marie-Claude LEGOUIC, M. Vivien LERAY, M. Sébastien THILLY, Mme Christelle CHASSÉ, M. Éric COUPRIE, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, Mme Christelle LOIRAT.

Absent(e)s excusé(e)s: Mme Sylvie NOURY (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), Mme Claudie LELECOUE (pouvoir à Mme Christelle CHASSÉ).

Secrétaires de séance : Mme Emmanuelle DAUCE

### **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

**VU** les articles L.2123-20 à L.2123-24-2 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article L.2123-23 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

**VU** l'article R.2151-2 alinéa 2 du CGCT ;

**VU** le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

**VU** le procès-verbal en date du 27 mars 2026 relatif à l'installation du conseil municipal constatant l'élection du maire et des adjoints au maire ;

**VU** le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

**CONSIDÉRANT** que la commune compte 7 347 habitants (population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2026 - données INSEE) ;

**CONSIDÉRANT** que si, par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur mandat ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi ;

**CONSIDÉRANT** que le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 58.30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de Monsieur Franck DUVAL, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité ;

**CONSIDÉRANT** que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 23.32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

**CONSIDÉRANT** que l'indemnité de fonction des conseillers municipaux ne peut être supérieur à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et doit s'inscrire dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ; que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction peuvent bénéficier d'indemnités de fonctions, au titre de cette délégation, toujours dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ;

**CONSIDÉRANT** que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints calculée sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner ;

**Le conseil municipal A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :**

- ◆ **DE CALCULER** l'enveloppe indemnitaire globale autorisée :  
 $58.30 \% + (8 \times 23.32 \%) = 244,86 \%$   
de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ◆ **DE FIXER ET REPARTIR** l'enveloppe entre les élus comme suit :

**Indemnités de fonction attribuée au Maire**

38 % du traitement de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Indemnités de fonction aux adjoints**

17 % du traitement de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Indemnités de fonction aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation**

5 % du traitement de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Indemnités de fonction aux conseillers municipaux non titulaires de délégation**

1,35 % du traitement de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

*Tableau annexé à la présente délibération*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 14 avril 2026  
Et de la publication, le 15 avril 2026**

**Pour extrait certifié conforme  
Pour Le Maire absent,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
François ANGER**



## ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2026/038

### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Population totale : 7 347 habitants.

Enveloppe indemnitaire globale : 244,86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

<b>NOM Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>% indice brut terminal</b>
DUVAL Franck	Maire	38 %
ANGER François	1 <sup>er</sup> Adjoint	17 %
LEPY Florence	2 <sup>ème</sup> Adjointe	17 %
GERGAUD Alexis	3 <sup>ème</sup> Adjoint	17 %
DELASSUS Jeanne	4 <sup>ème</sup> Adjointe	17 %
LAURENT Pierre	5 <sup>ème</sup> Adjoint	17 %
LE FLOCH Justine	6 <sup>ème</sup> Adjointe	17 %
BELLIOT Jérôme	7 <sup>ème</sup> Adjoint	17 %
NOGUES Amandine	8 <sup>ème</sup> Adjointe	17 %
GUILLOUX Sébastien	Conseiller municipal délégué	5 %
DAUCE Emmanuelle	Conseillère municipale déléguée	5 %
LE PENNEC Yannick	Conseiller municipal délégué	5 %
POTEAU Vanessa	Conseillère municipale déléguée	5 %
MAHE Davian	Conseiller municipal délégué	5 %
LE GOUIC Marie-Claude	Conseillère municipale déléguée	5 %
NOGUES Hervé	Conseiller municipal délégué	5 %
GUILLEMOT Tiffanie	Conseillère municipale déléguée	5 %
DE LA MONNERAYE Gwenaël	Conseiller municipal délégué	5 %
GIANOLA Sophie	Conseillères municipale déléguée	5 %
LE RAY Vivien	Conseiller municipal délégué	5 %
THILLY Sébastien	Conseiller municipal délégué	5 %
NOURY Sylvie	Conseillère municipale	1,35 %
HEMON Sandra	Conseillère municipale	1,35 %
CHASSE Christelle	Conseillère municipale	1,35 %
DANIEL Yannick	Conseiller municipal	1,35 %
COUPRIE Eric	Conseiller municipal	1,35 %
LELECQUE Claudie	Conseillère municipale	1,35 %
PHILIPPE Pierre-Luc	Conseiller municipal	1,35 %
LOIRAT Christelle	Conseillère municipale	1,35 %

